

**LA COMMISSION PERMANENTE INDEPENDANTE DES DROITS DE L'HOMME
DE L'OCI CONCLUT SA 12^{EME} SESSION ORDINAIRE TENUE A DJEDDAH
DU 19 AU 23 NOVEMBRE 2017**

Djeddah, le 23 novembre 2017

La Commission permanente indépendante des droits de l'homme (CPIDH) a tenu sa 12^{eme} session ordinaire à Djeddah, au Royaume d'Arabie Saoudite, du 19 au 23 novembre 2017. Le débat thématique traditionnel de la session a eu lieu le 22 novembre 2017 sur le sujet de « l'importance de la diversité culturelle dans la promotion et la protection des droits humains ». Un document final sur ce sujet a été également adopté par la Commission et publié séparément.

Au côté des membres de la Commission, la session a enregistré la participation du représentant du secrétaire général de l'OCI, de hauts responsables du secrétariat général de l'OCI, d'experts internationaux en droit de l'homme, dont Dr. Doudou Dien, ancien rapporteur spécial des Nations unies sur les formes contemporaines du racisme et l'ambassadeur Nour Dine Essati, ancien directeur du bureau de l'UNESCO à Dar- Salem. Ont assisté et participé activement au débat public de la Session d'ouverture des représentants des Etats membres et des Etats observateurs ainsi que de leurs institutions nationales des droits de l'homme.

Dans son discours d'ouverture, le président de la CPIDH, M. Med.S.K. Kaggwa a exprimé sa gratitude à tous les Etats membres de l'OCI, dont le gouvernement du Royaume d'Arabie Saoudite, pays hôte, pour leur confiance en la CPIDH et pour leur soutien constant au travail et aux activités de la Commission et de son secrétariat. M. Kaggwa a ajouté que la participation active des Etats membres de l'OCI aux travaux de la Commission a contribué à orienter et à améliorer le travail de celle-ci pour mieux remplir son mandat. Il a également remercié le Secrétaire Général de l'OCI, S.E. Yousef Al Othaimen, et toute son équipe du Secrétariat général pour leur soutien moral et logistique continu, qui a permis à la Commission de s'acquitter de ses fonctions avec indépendance et efficacité.

Faisant référence au débat thématique, le président de la CPIDH a souligné que le choix de ce sujet était basé sur l'importance qu'il a pour l'OCI et sur le malaise qu'il suscite dans certains fora des droits de l'homme en raison de la perception de l'usage abusif qui en serait fait. Il a souligné que dans le monde bien intégré d'aujourd'hui, les cultures interagissent et s'influencent mutuellement, qu'aucune société n'est culturellement homogène et que le respect de la diversité culturelle reflète des valeurs humaines partagées, fondement de l'universalité des droits de l'homme et des libertés fondamentales proclamées dans les religions et les instruments des droits de l'homme universellement reconnus. M. Kaggwa a souligné que l'islam, contrairement aux autres civilisations de l'histoire, ne voit pas en noir et blanc les cultures humaines et que la pertinence culturelle durable pour des peuples distincts et des lieux divers sous-tendait le long succès de l'Islam en tant que civilisation mondiale.

Dr. Youssef al-Othaimen, le Secrétaire général de l'OCI a, dans son message, souligné que la diversité culturelle est une caractéristique déterminante de l'humanité qui se reflète dans la riche mosaïque de cultures, traditions, philosophies et arts.. Il a cité la migration du Prophète Mohamed (PSL) à Médine et la création d'une société pluraliste composée des divers groupes tribaux et de religions comme reflet de l'immense potentiel assimilateur de l'Islam. Il soutenait

que l'adhésion de l'Islam au pluralisme ne reposait sur aucun opportunisme, mais provenait de ses enseignements immaculés, qui avaient un attrait universel transcendant toutes les notions de couleur, de croyance, de race et de religion. M. Othaimeen, a, en revanche, regretté la montée de l'islamophobie, résultant d'une flagrante violation des droits de l'homme des musulmans comme les tentatives continues de détruire le patrimoine culturel des Palestiniens par les forces d'occupation israéliennes, la persécution des minorités musulmanes au Myanmar, en République centrafricaine et les violations des libertés fondamentales des communautés immigrantes (en majorité musulmanes) dans le monde développé. Dr. Othaimeen a insisté sur les mesures prises par l'OCI pour combler les lacunes des malentendus à différents niveaux, pressant les Etats membres d'intensifier leur coopération culturelle, d'adopter et de mettre en œuvre des législations et des politiques nationales en conformité avec leurs obligations en matière de droit international des droits humains y compris le respect de la liberté culturelle comme outil et moteur de développement durable.

Les membres de la Commission, les Panélistes et les représentants des États membres ont eu une discussion exhaustive et fructueuse qui a souligné l'importance de la diversité culturelle et du respect des différences en tant qu'instrument de renforcement de l'universalité des droits de l'homme. Ils ont rejeté la montée de la xénophobie, de la haine et de la discrimination fondées sur la race, la religion, l'origine et l'appartenance ethnique, qui a entraîné des violations flagrantes des droits de l'homme des communautés touchées. Tout en mettant l'accent sur le plus grand respect pour la diversité culturelle, les participants ont mis en garde contre son utilisation abusive pour perpétuer les pratiques culturelles néfastes, qui vont à l'encontre des droits humains fondamentaux. Ils ont également souligné la nécessité pour les sociétés de pratiquer l'introspection et d'évoluer, tout en suggérant que le processus de changement des pratiques néfastes doit être mené par les promoteurs au sein des sociétés ou des communautés respectives plutôt que d'être imposé de l'extérieur. Les participants ont également souligné l'importance d'établir une culture de la paix à travers le dialogue inter-civilisationnel pour combler les fossés de perception entre les communautés et permettre à chaque culture d'apprendre à se connaître en se voyant à travers les yeux des autres. Conjointement à la nécessité de transformer les lois et les cadres juridiques nationaux pour englober la diversité, les participants ont souligné le rôle primordial des valeurs traditionnelles, éthiques et familiales dans la consolidation de l'intégration culturelle durable entre divers groupes. La discussion a également passé en revue les meilleures pratiques en vigueur et identifié les lacunes dans les initiatives et les mécanismes existants pour suggérer la voie à suivre. Le document final du débat reflète le résumé des points clés et des recommandations formulées lors de la réunion...

Au cours de la session de cinq jours, la Commission a eu des discussions approfondies sur tous les points de son ordre du jour. Parmi les points débattus, il y avait les violations des droits de l'homme par Israël dans les territoires palestiniens occupés; les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels dans les États membres de l'OCI, ainsi que les mandats spécifiques qui sont confiés à la CPIDH par le Conseil des ministres des Affaires étrangères de l'OCI (CMAE) tels que l'islamophobie; Les droits des femmes et des enfants; Droit au développement; le Mécanisme permanent de suivi de la situation des droits de l'homme dans le Cachemire occupé (IoK) par l'Inde, ainsi que de la situation des droits de l'homme des minorités musulmanes au Myanmar et en République centrafricaine. La Commission a également reçu des informations de la part des responsables concernés du Secrétariat général de l'OCI sur ces sujets,

qui ont joué un rôle déterminant dans la prise de pertinentes décisions et de recommandations éclairées et complètes.

L'Ambassadeur Sami al-Bakr, le chef du département d'al-Qods à l'OCI, et le représentant permanent de la Palestine auprès de l'OCI ont informé la Commission des derniers développements enregistrés par la situation des droits humains en Palestine. Parmi lesdits développements, il y a la poursuite sans relâche, par les forces d'occupation israéliennes, de la violence contre des Palestiniens innocents, les exécutions extrajudiciaires et les violations systémiques de tous les droits humains et des libertés fondamentales des Palestiniens (pendant que Gaza continue de souffrir d'un blocus total, 61 % de la Cisjordanie est sous occupation et sous contrôle des forces israéliennes).

La Commission condamne la détérioration de la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés, notamment la fermeture de la mosquée Al-Aqsa en juillet 2017, les traitements inhumains infligés aux prisonniers palestiniens et l'établissement et l'expansion de colonies illégales. La Commission a également exprimé sa profonde déception à l'égard des célébrations du centenaire de la promesse historique et discriminatoire de Balfour, tenue par la Grande-Bretagne. La Commission a également décidé d'envoyer une autre mission d'enquête en Palestine, en particulier dans la bande de Gaza, qui continue de souffrir des pires violations des droits de l'homme. Elle a également exhorté tous les États membres de l'OCI à intensifier leur participation et leur unité dans toutes les instances internationales, en particulier au Conseil des droits de l'homme et à l'Assemblée générale, à l'appui des droits des Palestiniens.

Le Représentant spécial du Secrétaire général de l'OCI sur le conflit au Jammu-et-Cachemire a également informé la Commission de la situation actuelle des droits de l'homme au sein de Jammu-et-Cachemire et a expliqué en détail l'aggravation des violations des droits de l'homme commises par les autorités indiennes. La Commission s'est déclarée profondément préoccupée par les informations faisant état de violations continues des droits de l'homme fondamentaux du peuple cachemiri, y compris le déni de son droit inaliénable à l'autodétermination. La Commission a noté que les Procédures spéciales des Nations Unies ont exprimé leur inquiétude concernant les interdictions et les restrictions à la liberté d'expression dans le Jammu-et-Cachemire visant à limiter les protestations et les troubles sociaux dans la région. Elle a appelé en conséquence l'ONU, en particulier le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, à envoyer de toute urgence une mission d'information dans le Cachemire occupé pour vérifier de manière indépendante la situation des droits de l'homme sur le terrain et en faire rapport. La Commission a également décidé de donner suite à sa précédente demande au gouvernement indien de permettre à la délégation de la CPIDH de se rendre au Jammu-et-Cachemire pour évaluer la situation actuelle des droits de l'homme et en faire rapport au CMAE.

Dans ses délibérations sur la situation des musulmans rohingyas, la Commission a noté avec une vive préoccupation que la situation s'était tragiquement et gravement détériorée depuis août 2017, lorsque les forces du Myanmar ont commencé les «opérations de déminage» après des attaques armées présumées sur des postes de sécurité. Depuis lors, les dernières statistiques de l'ONU et d'autres organisations fiables indiquent que plus de 615 000 Rohingyas ont fui vers le Bangladesh. Cependant, en dépit d'une augmentation de l'intérêt international et de l'engagement à répondre à cette crise humanitaire sans précédent, il y a actuellement plus de 200 000 réfugiés rohingyas sans aucune forme d'aide. La Commission, dans un effort de

sensibilisation et de collecte d'informations sur la situation des droits des musulmans rohingyas au Myanmar, a décidé de se rendre au Bangladesh pour rencontrer les réfugiés Rohingya et de préparer un rapport détaillé sur la situation à soumettre à la 45ème session du CMAE. La Commission a salué l'adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies de la résolution parrainée par l'OCI sur la situation des droits des musulmans rohingyas au Myanmar et a exprimé son soutien total à l'appel de l'OCI en faveur d'une session extraordinaire du Conseil des droits de l'homme.

La Commission a également examiné l'aggravation de la situation des droits de l'homme des musulmans en République centrafricaine (RCA). Elle a noté que, malgré les progrès enregistrés sur le front politique depuis l'année dernière, la situation sur le terrain s'est dramatiquement détériorée avec l'augmentation des violences contre les musulmans, perpétrées par des groupes armés et criminels, en particulier des milices anti-balaka, qui ciblent des civils musulmans innocents et attaquent leurs villages et leurs mosquées. Depuis mai 2017, plus de 270 musulmans ont été massacrés et des milliers se réfugient toujours dans les camps de l'ONU. La Commission envisage la possibilité de mener une mission d'urgence sur le terrain, en coopération avec le Secrétariat général de l'OCI, pour une évaluation de la situation actuelle des droits de l'homme en RCA. La Commission a également exhorté la communauté internationale, en particulier le Conseil de sécurité des Nations unies, à agir rapidement et à demander des comptes aux auteurs de violences répétitives en élargissant la liste des sanctions pour inclure les personnes identifiées derrière ces crimes. La CPIDH a également exhorté la communauté internationale à renforcer la MINUSCA pour assurer une protection plus robuste des civils dans tout le pays tout en poursuivant le processus de DDR et la réforme du secteur de la sécurité pour des services de sécurité plus représentatifs et plus inclusifs en RCA.

Dans son interaction avec l'Observatoire de l'islamophobie de l'OCI, la Commission a noté avec inquiétude la montée alarmante de l'extrême droite en Occident, sur la base d'un discours politique xénophobe et discriminatoire contre les minorités, en particulier contre les musulmans ; d'où la montée de l'islamophobie et des crimes de haine contre ces derniers. La Commission a souligné que la menace de l'islamophobie était très réelle et que les causes de l'islamophobie ne se limitaient pas à la désinformation sur l'islam ; mais étaient également basées sur des idéologies politiques extrémistes, qui utilisent la peur comme outil pour stéréotyper et discriminer les minorités, y compris les réfugiés et les migrants fuyant les persécutions et les conflits dans leurs pays. La Commission a exprimé sa volonté de continuer à travailler avec l'OCI pour faire pression en vue de criminaliser toutes les formes de discours de haine et d'incitation à la haine et pour poursuivre les efforts diplomatiques de sensibilisation de la communauté internationale aux implications dangereuses de l'islamophobie sur la paix et la sécurité régionales et mondiales. La Commission a également adopté une étude approfondie sur l'islamophobie et le contre-terrorisme, qui sera soumise à l'examen de la 45ème session du CMAE.

Le groupe de travail de la CPIDH sur le droit au développement a procédé à un examen de suivi de la Déclaration d'Abu Dhabi qu'elle avait adoptée à son séminaire international de 2016 tenu dans la capitale émiratie. La Commission a également réaffirmé la nécessité d'utiliser les dispositions pertinentes des Objectifs de développement durable des Nations unies, la Déclaration sur le droit au développement, le Programme d'action décennal de l'OCI et la Déclaration d'Abu Dhabi de la CPIDH sur le droit au développement pour promouvoir le programme de ladite Commission sur le droit au développement. La Commission a également

discuté et adopté la première partie d'une étude qui définit le concept et les paramètres du droit au développement dans la perspective de la CPIDH, identifie les défis et propose la marche à suivre. Elle également décidé de s'approcher du nouveau rapporteur spécial des Nations unies sur le droit au développement pour établir des relations de coopération et pour promouvoir l'échange des connaissances sur cette question.

Tout en soulignant l'importance de préserver l'institution de la famille et du mariage dans les États membres, le Groupe de travail sur les femmes et les droits de l'enfant s'est félicité de l'adoption de l'étude de la CPIDH sur «l'orientation sexuelle et l'identité de genre» par la 44^{ème} session du CMAE et a examiné un certain nombre d'étapes de suivi sur le sujet. La Commission a réaffirmé l'importance de veiller à ce que les droits des femmes et leur autonomisation, fassent partie de ses principales priorités, car ces deux catégories jouent un rôle essentiel dans le développement durable de leur société. Se félicitant du mandat de la 44^{ème} session du CMAE visant à réviser le «Pacte relatif aux droits de l'enfant en Islam» pour faire face aux défis émergents auxquels sont confrontés les États membres en matière de protection de l'enfance et pour mettre ledit Pacte en conformité avec les instruments internationaux relatifs aux droits humains, la Commission a exprimé sa volonté de contribuer à l'exercice d'examen en fournissant son avis d'expert / technique sur le sujet. La Commission a également salué l'initiative de la formulation de la Stratégie de l'OCI en matière de protection et de bien-être de l'enfance dans le monde musulman et a exhorté le Secrétariat général de l'OCI à tirer profit de l'expertise de la CPIDH en la matière pour une meilleure mise en œuvre d'une telle stratégie.

La Commission a également adopté «les modalités de coopération de la CPIDH avec les organisations des droits de l'homme et les instituts de recherche» en vue d'utiliser leur expertise de manière constructive et axée sur les résultats pour faire progresser les connaissances dans le domaine des droits de l'homme.

Outre les travaux ordinaires de la douzième session, le Secrétariat de la CPIDH, en collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme, a organisé un atelier le jeudi 23 novembre 2017. Les membres de la CPIDH et le Secrétariat général de l'OCI ; ainsi que les représentants des États membres et observateurs et ceux de leurs Institutions nationales des droits de l'homme ont participé à l'atelier. Celui-ci avait pour but de fournir une orientation / une formation dans les domaines suivants : a) les mécanismes du Conseil des droits de l'homme tels que l'Examen périodique universel, le Comité consultatif et les procédures spéciales ; et b) le système des organes des traités des Nations Unies, y compris la manière de rédiger des rapports périodiques et des aspects connexes.

Dans son discours de clôture, le président de la CPIDH, M. Med S.K. Kaggwa a exprimé sa profonde gratitude à tous les États membres, y compris le gouvernement de l'Arabie saoudite, qui accueille le siège de la Commission, et le Secrétaire général de l'OCI pour leur soutien logistique et moral constant au bon fonctionnement de la Commission. Il a également réaffirmé la détermination de la Commission à travailler en tandem avec le Secrétariat général de l'OCI et d'autres institutions spécialisées pour développer et renforcer les droits de l'homme en respectant et en protégeant les sociétés dans les pays de l'OCI.

Pour plus d'informations, veuillez visiter le site Web de la CPIDH: www.oic-iphrc.org

